

BULLETIN D'INFORMATION

Avril 2020 Vol. 25 | No. 1



RÉGIE
INTERMUNICIPALE
d'Acton et des Maskoutains

MIEUX TRIER
C'EST MIEUX RECYCLER!



UN NOUVEAU SITE INTERNET *plus accessible!*



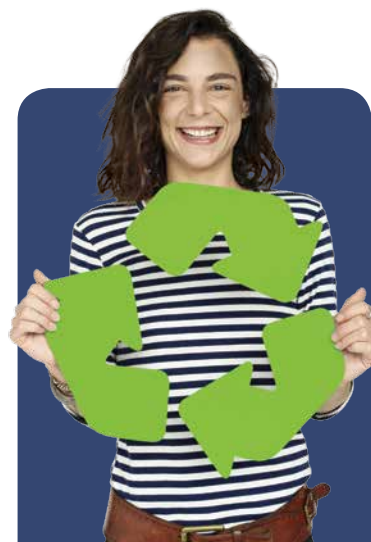
En gestion des matières résiduelles comme dans bien d'autres domaines, les résultats performants reposent sur la communication. C'est pourquoi la Régie vient de procéder au dévoilement de son nouveau site Internet au **www.riam.quebec**, lequel se veut plus accessible, attractif et interactif pour les utilisateurs. La facture visuelle du site ainsi que l'information qu'on y retrouve ont été actualisées afin de mieux répondre aux besoins des citoyens qui recherchent des informations sur les services de la Régie.

Qu'il s'agisse des calendriers de collecte, des services de gestion des déchets, des matières recyclables ou organiques, des écocentres, du programme de vidange des installations septiques ou de la structure organisationnelle de la Régie, grâce au nouveau site internet, les citoyens auront encore plus facilement accès à l'ensemble de ces informations sur leur ordinateur, leur tablette ou leur téléphone cellulaire.

Pour la réalisation de ce virage, la Régie a pu compter sur la collaboration d'une firme maskoutaine, *A3 communications*, et tout spécialement sur deux collaborateurs dévoués, messieurs Carl Ferron et Benoit Fournel. Ils ont su collaborer avec la Régie afin de créer un outil qui saura répondre aux besoins des citoyens, tout en respectant l'image de qualité que la Régie a toujours priorisé pour ses outils de communication.

www.riam.quebec

- Mot du président
- Ouverture des écocentres
- Vidange des installations septiques
- Heures de collecte des bacs
- Résidus domestiques dangereux
- Surplus de matières
- Bac brun ≠ une poubelle
- Récupération des branches
- Gros rebuts 2020





MOT DU PRÉSIDENT

COVID-19 et gestion des matières résiduelles !

Depuis quelques semaines, nous devons adapter notre gestion au rythme de l'évolution de la pandémie liée à la COVID-19. La gestion des déchets est considérée comme un service essentiel mais ce n'est pas le cas de la gestion des matières recyclables ou organiques, des écocentres ou des collectes municipales de RDD.

Au moment de rédiger ce texte, les services de collecte porte à porte sont maintenus, mais la situation évolue d'heure en heure. Des procédures supplémentaires de désinfection des équipements de l'entrepreneur et des locaux de la Régie ont été mises en place, tout comme des mesures visant à limiter les contacts individuels afin de réduire les risques de contamination du personnel, grâce à qui nous pouvons assurer le maintien des services. Actuellement, nous prévoyons un report de la date d'ouverture des écocentres et nous évaluons la tenue de la collecte de RDD prévue en mai prochain. Je vous invite à vérifier notre site internet et le annonces en ce sens via les sites internet et Facebook de votre municipalité.

À la Régie, nous mettons tout en œuvre afin d'accompagner les citoyens et de favoriser la meilleure gestion possible des matières résiduelles. C'est dans ce contexte que nous effectuons actuellement un virage important à l'égard de nos outils de communication, notamment en ce qui concerne notre nouveau site internet. Maintenant accessible par ordinateur, tablette ou cellulaire, je vous invite à vous y référer régulièrement, notamment afin de suivre la section « Nouvelles » de la page d'accueil, laquelle sera maintenue à jour, au rythme de la pandémie. Bien que ce nouveau site contienne une foule de renseignements indispensables, vous pouvez toujours contacter directement notre équipe au 450 774-2350 ou par courriel au riam@riam.quebec.

Alain Jobin

LE BAC BRUN $\neq$ UNE POUBELLE!

Seules les matières organiques décrites sur le site Internet de la Régie, notamment les résidus alimentaires, le gazon, les petites branches d'un diamètre inférieur à 2,5 cm (1 po.), les fleurs et les plantes sont acceptées dans les bacs bruns.



Ne doivent jamais être déposés dans le bac :

- Tous les animaux morts, quels qu'ils soient;
- Les agrégats (roche, pierre, béton ou brique...);
- Les matériaux de construction et les morceaux de métal;
- Les branches d'un diamètre de plus de 2,5 cm (1 pouce);
- Les matières recyclables (contenants de plastique, verre ou carton...);
- Les déchets de toute nature.

Ils contaminent la matière à valoriser et peuvent endommager les équipements de traitement.

Président
Alain Jobin

Directeur général
Réjean Pion

Illustrations et montage
A3 communications inc.
Saint-Hyacinthe

Diffusion
Municipalités membres de la Régie (48 500 copies)
deux fois par année

Vice-présidente
Louise Arpin

Textes
Réjean Pion

Impression
Imprimerie CIC inc., Saint-Pie

Dépôt légal
Bibliothèques nationales du Québec et du Canada

VIDANGE DES INSTALLATIONS SEPTIQUES

Éviter les frais de déplacements inutiles



Lorsque l'entrepreneur se présente sur les lieux où se trouve l'installation septique et **ne peut effectuer la vidange**, les couvercles n'étant pas correctement dégagés, l'installation n'étant pas visible ou accessible etc., **des frais supplémentaires** liés au **déplacement inutile de l'entrepreneur s'appliquent**.

Chaque citoyen doit, à la date fixée pour la vidange, s'assurer que chaque couvercle de son installation soit accessible (clôture débarrée), clairement localisé et correctement dégagé, tant sur son dessus (pot à fleurs, statuettes, etc.) que sur son pourtour (6 pouces de plus large et de plus profond que la base du couvercle) afin que celui-ci puisse être simplement basculé sur le côté, sans risquer de l'endommager. **Si l'installation est de type Bionest, il faut en aviser préalablement la Régie, mettre la pompe hors tension le jour prévu pour la vidange et confirmer la mise hors tension au moyen d'un écriteau placé sur le couvercle.**

Advenant tout doute quant à la préparation des lieux, en cas d'absence d'installation ou simplement **pour vous assurer que votre dossier soit maintenu à jour, particulièrement en ce qui concerne vos coordonnées téléphoniques, il est recommandé de contacter la coordonnatrice du programme au 450 774-2350**. Chaque citoyen peut ainsi s'assurer d'être rejoint préalablement à la visite, le cas échéant, et d'être informé de toute problématique particulière qui pourrait survenir.



OUVERTURE DES ÉCOCENTRES **dès la mi-avril...** **à moins que la COVID-19 n'en force le report...**

Saint-Hyacinthe : 1880, rue Brouillette
Vendredis, samedis et dimanches
Remorques de 4 X 8 pieds ou moins

Acton Vale : 68, rue Noël-Lecomte
Samedis et dimanches
Remorques de 5 X 10 pieds ou moins

Les écocentres de la Régie devraient ouvrir leurs portes **à compter du 18 avril prochain** pour la nouvelle saison, tous **les samedis et dimanches de 8 h 30 à 16 h 30**. Le site de Saint-Hyacinthe sera également ouvert les vendredis, aux mêmes heures **à moins que la COVID-19 n'en force le report**.

Étant donné l'espace restreint, les véhicules plus volumineux qu'une automobile, une camionnette ou un camion (pick-up) ne sont pas acceptés aux écocentres.

Aucun entrepreneur ou représentant d'entreprise n'y est accepté pour disposer de résidus liés à des opérations commerciales.

En 2019, 80 % des matières apportées aux écocentres de la Régie ont été dirigées vers une filière de valorisation plutôt que vers l'enfouissement.

Les écocentres sont accessibles gratuitement sur présentation d'une preuve de résidence sur le territoire de la Régie et une seule visite par jour est autorisée par citoyen.

Résidus d'origine résidentielle

— ACCEPTÉS —

- métaux
- pneus déjantés et propres d'un diamètre inférieur à 45 pouces
- résidus de bois
- débris de construction ou de démolition
- résidus de peinture ou d'huile
- briques ou béton
- matériel électronique ou informatique...



COLLECTE DES RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX : Un geste important pour notre environnement!

Alors qu'en 1995, 438 citoyens avaient participé aux collectes de résidus domestiques dangereux (RDD) de la Régie, ils étaient 2 930 participants à ces collectes en 2019. Forte de cette progression édifiante, la Régie récidive en 2020. Tous les citoyens des 25 municipalités membres de la Régie sont invités à y participer puisque s'ils sont jetés aux ordures, ces résidus sont extrêmement dommageables pour l'environnement.

À moins que les interdictions de rassemblement soient toujours en vigueur,

LA PREMIÈRE COLLECTE SE TIENDRA

le samedi 23 mai 2020, au Stade L.-P.-Gaucher de Saint-Hyacinthe
900, rue Turcot, entre 8 h 30 à 16 h 30

Aidez-nous à faire
EXPLOSER...
le taux de participation !

Profitez-en pour apporter vos résidus électriques, électroniques et informatiques.

Ils seront récupérés afin d'être démantelés et valorisés.

VOUS NE POUVEZ Y PARTICIPER?

trois collectes automnales s'offrent à vous...

- **12 septembre 2020**

au Stade L.-P.-Gaucher
de Saint-Hyacinthe
900, rue Turcot (8 h 30 à 16 h 30)

- **19 septembre 2020**

au centre sportif d'Acton Vale
1505, 3^e Avenue (13 h à 16 h 30)

- **19 septembre 2020**

au centre acommunautaire
de Saint-Jude
940, rue du Centre (7 h 30 à 11 h)

Exemples de résidus

— ACCEPTÉS —

- peintures
- huiles usées
- solvants
- pesticides
- antigel
- acide
- filtres à l'huile
- piles
- batteries
- combustibles
- aérosols
- produits pharmaceutiques et médicaments
- ampoules fluocompactes et fluorescents contenant du mercure
- produits de piscine
- poli à argenterie
- réservoirs de propane



RÉCUPÉRATION DES BRANCHES Deux sites à votre disposition

Deux sites sont à nouveau mis à votre disposition dès ce printemps, pour la récupération des branches de plus de 2,5 cm (1 po.) de diamètre:

- **Saint-Hyacinthe** : 1000, rue Lemire (du lundi au vendredi à compter de la fin du mois d'avril) – La terre y est également acceptée.
- **Acton Vale** : à l'extrémité de la rue Bernier (en tout temps).



L'heure des collectes peut varier!



L'entrepreneur est tenu de procéder aux collectes des bacs roulants entre 7 h et 19 h, mais le circuit de collecte est susceptible de varier selon les imprévus qui peuvent survenir.

C'est pourquoi l'heure de celles-ci peut être modifiée en tout temps sans aucun préavis.

Pour bénéficier des services, il est important de toujours placer les bacs en bordure de rue, la veille de la journée de collecte ou le matin de celle-ci, avant 7 heures.



SURPLUS DE MATIÈRES il faut utiliser le bon bac!

Les bacs dédiés à la collecte des matières recyclables ou organiques sont fournis pour recueillir **EXCLUSIVEMENT** ces matières. En cas de non-respect des consignes suivantes, ces bacs ne seront pas levés.



Matières recyclables : Elles doivent être déposées dans les bacs fournis par la municipalité pour le recyclage ou, exceptionnellement, dans une petite boîte de carton, elle-même recyclable, placée à côté du bac.



Matières organiques : Il suffit de les déposer dans le bac brun fourni à cette fin et, en cas de surplus, dans des petites poubelles rondes, des boîtes de carton, des sacs à feuilles en papier et des bacs, autres que celui de recyclage, dûment identifiés.



Déchets : On doit les déposer dans des bacs destinés à des levées mécanisées et possédant une prise européenne, idéalement gris, de 240 ou de 360 litres.

Les bacs fournis par la municipalité sont et demeurent la propriété de celle-ci et il est interdit de les endommager ou de les peindre, chaque citoyen étant responsable de la détérioration, causée par sa faute, à ces bacs.

Dans le doute, n'hésitez pas à vérifier auprès de la Régie au 450 774-2350!

MIEUX TRIER
C'EST MIEUX RECYCLER!

GROS REBUTS 2020

Collecte dès 7 heures le matin

Même journée que la collecte de résidus domestiques



Ville de Saint-Hyacinthe

Lundis 11 mai, 6 juillet et 28 septembre

Mardis 12 mai, 7 juillet et 29 septembre

Mercredis 13 mai, 8 juillet et 30 septembre

Judis 14 mai, 9 juillet et 1^{er} octobre

Vendredis 15 mai, 10 juillet et 2 octobre

Secteur 1

Secteur 2

Secteur 3

Secteur 4

Secteur 5

Note : Les secteurs de la Ville de Saint-Hyacinthe sont décrits dans le calendrier de collecte à trois voies.

Lundis 4 mai, 29 juin et 5 octobre

Acton Vale

Mardis 5 mai, 30 juin et 6 octobre

Béthanie
Canton de Roxton

Sainte-Christine
Sainte-Hélène-de-Bagot

Saint-Nazaire-d'Acton
Saint-Théodore-d'Acton

Roxton Falls
Upton

Mercredis 6 mai, 1^{er} juillet et 7 octobre

La Présentation
Saint-Barnabé-Sud

Saint-Bernard-de-Michaudville
Saint-Hugues

Saint-Jude
Saint-Louis

Saint-Marcel-de-Richelieu
Saint-Simon

Judis 7 mai, 2 juillet et 8 octobre

Saint-Dominique

Saint-Liboire

Saint-Valérien-de-Milton

Vendredis 8 mai, 3 juillet et 9 octobre

Saint-Damase

Sainte-Madeleine

Sainte-Marie-Madeleine

Saint-Pie

IMPORTANT : Contrairement aux matières apportées aux écocentres et valorisées à 80 %, les matières recueillies lors des collectes de gros rebuts sont dirigées vers l'enfouissement.

Seuls les « GROS REBUTS » sont acceptés lors de ces collectes!

Exemples de gros rebuts acceptés

Cuisinière, lave-vaisselle, laveuse, sècheuse, table, chaise, bureau, lit, chauffe-eau, bain, douche, évier, lavabo, toilette, sofa, divan, bibliothèque, ameublement, barbecue (sans la bonbonne), bicyclette, balançoire (démontée), tapis et toile de piscine (bien attaché), arbre de Noël artificiel, meubles de jardin, jouets d'enfants, gros équipements sportifs (filet de hockey, panier de basket, banc et vélo exerciseur, etc.)

Les gros rebuts doivent être déposés de façon ordonnée en bordure de la rue, même pour les immeubles multilogements habituellement desservis en cour arrière. Les amoncellements de petits objets déposés dans des sacs ou des boîtes ne constituent jamais des gros rebuts et ils ne seront pas ramassés lors de ces collectes, tout comme les gros rebuts déposés dans des remorques, camions ou autres. Il est recommandé que les matelas et sommiers soient placés dans un sac avant de les déposer à l'endroit du ramassage. Ce sac doit être convenablement scellé avec du ruban adhésif.

Exemples de rebuts non acceptés

Petits rebuts déposés en vrac, dans des sacs ou dans des boîtes, matière organique ou matière recyclable, matériaux de construction et de démolition, résidus domestiques dangereux (peintures, solvants, huiles, etc.), réfrigérateur, congélateur, climatiseur, chauffe-eau à l'huile, pneus, tondeuse à gazon, pièces de véhicules automobiles, rebuts d'origine agricole (pièces de machinerie, clôtures, etc.), terre, pierre, béton, céramique, branches.

